



EFS CPDL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SECTION SYNDICALE CFDT | EFS-CPDL

LETTRE D'INFORMATION

Mars 2022

SOMMAIRE

Edito

1 - Information sur les indicateurs de temps de travail 2021

2 - Bilan des Evolutions Individuelles 2021

3 - Port du masque

4 - Information sur le changement de gestionnaire de l'Épargne salariale (PEE et PERECO)

5 - Point sur la situation du service prélèvements d'Angers : état des lieux et plan d'action

6 - Information sur les jours fériés travaillés en 2022 au sein de l'activité MTI

7 - Calendrier 2022 Commissions de Santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)

8 - Désignation d'un représentant de proximité du site de La Roche-sur-Yon

9 – Elections de vos représentants du personnel

L'édito

En ce début d'année, les négociations portant sur la révision des classifications et des rémunérations ont commencé. Ces négociations sont l'occasion rêvée pour l'établissement de revaloriser les salaires et les conditions de travail, de fidéliser ses salariés qui se battent tous les jours pour une transfusion sanguine éthique et de qualité, et pour enfin améliorer l'attractivité de l'EFS, qui nous fait tant défaut. Le manque de personnel est de plus en plus visible, et, tous les jours, les personnels restants travailler plus pour pallier le manque de main d'œuvre... se fatiguent aussi plus !!

La CFDT dit **NON** !

C'est à la direction de prendre ses responsabilités et d'apporter les moyens matériels et humains pour l'autosuffisance en produit sanguin ! Notre établissement est en feu ! Il est temps d'agir !



1 - Information sur les indicateurs de temps de travail 2021



En 2021, on observe encore le dépassement de plusieurs indicateurs sur le temps de travail, interdits par le code du travail et non prévus par les accords collectifs de l'EFS. On note par exemple :

- 4 semaines où l'on a dépassé **48 heures hebdomadaires** de travail
- 5 848 journées de plus de **10 heures de travail** (hors dérogation pour les personnels d'IH-Distribution et les personnels de prélèvement en collecte mobile)
- 243 semaines atteignant **35 heures hebdomadaires** et plus pour les personnels à **temps partiels** (59 personnels impactés)
- 446 journées où l'amplitude journalière a dépassé les **12 heures** (60 salariés impactés dans la catégorie des cadres autonomes)

Ces dépassements perdurent encore cette année alors que **c'est illégal !**

L'indication sur les journées supérieures à 10 heures de travail effectif manque, par ailleurs, de lisibilité, car cet indicateur inclut les personnels sujets à dérogation (IH-Distribution et les personnels de prélèvement en collecte mobile). Les élus **CFDT** demandent un suivi plus clair n'incluant que les personnels non habilités à travailler plus de 10 heures.

Concernant les heures supplémentaires et les heures complémentaires générées en 2021, la région atteint, au cumul, **22 355 heures**. Cela représente environ **14,5 ETP** et démontre le manque de bras au sein de la région.

Le problème des Repos conventionnels (RCV) se pose. Les personnels de nuit et certains autres personnels, notamment en prélèvement, ont des difficultés pour poser leur RCV. Pourtant, ces repos sont obligatoires afin de pouvoir récupérer sereinement.

Quel est le plan d'action de la direction ?!

Les élus **CFDT** attendent des réponses concrètes ! Le risque est de nuire davantage à la santé de ces salariés déjà fortement exposés par la contrainte des nuits.

En séance, la direction semble opiner, mais dans les actes, les élus **CFDT** attendent des améliorations, d'autant plus que, du point de vue de ces indicateurs, les années se ressemblent...

2 - Bilan des Evolutions Individuelles 2021



L'année 2021 a été marquée par la mesure unilatérale de la direction d'attribuer des points en fonction de l'emploi repère. Pour rappel :

- 54 points ont été attribués aux IDE, Techniciens de laboratoire, Techniciens de laboratoire habilités, Techniciens de production et Cadres médico-technique.
- 15 points pour les employés, techniciens et agents de maîtrise (Position 2 à 7) qui ne bénéficient pas de la mesure des 54 points
- Aucun point n'a été attribué au reste des salariés (médecins, biologistes, support...) vis-à-vis de cette mesure. Ces salariés n'ont bénéficié que de l'enveloppe annuelle d'EI, attribuée donc **au cas par cas**

Pour rappel, cette mesure était applicable uniquement pour les personnels embauchés avant le 1^{er} Janvier 2021.

Cette mesure faisait écho au mouvement de grève intersyndical lancé en Novembre 2020 pour, entre autres, l'intégration du personnel EFS dans la prime SEGUR.

Les élus **CFDT** regrettent que cette mesure unilatérale de la direction ne concerne pas tous les salariés de l'établissement, et qu'elle crée ainsi des disparités entre salariés, propices à des tensions et une atmosphère de travail dégradée.

Le fait que cette mesure ne soit pas applicable pour les nouveaux salariés est incompréhensible. Le but de cette mesure n'est-elle pas d'améliorer l'attractivité de l'établissement, et ainsi pallier au cruel manque d'effectif auquel nous faisons face !?

Après l'échec des négociations obligatoires annuelles de 2021, ayant conduit la direction à prendre cet ensemble de mesures unilatérales, un protocole de désaccord a été signé par la direction et deux organisations syndicales représentatives au niveau national (dont la **CFDT**).

Tous les éléments mentionnés dans ce texte n'ont pas été appliqués, notamment concernant les évolutions individuelles des préleveurs. Les élus **CFDT** regrettent qu'une fois de plus les accords signés ne soient **pas respectés par la direction**.

Les NAO 2022 commencent. Les propositions de la direction conduiront-elles à nouveau à une décision unilatérale de l'employeur, voir à un nouveau mouvement social ? L'avenir nous le dira.

3 - Port du Masque



Depuis le 14 Mars, les restrictions sanitaires liées au covid-19 sont allégées. Par conséquent, le port du masque est recommandé mais **pas obligatoire** pour la quasi-totalité des personnels.

Le fait de porter son masque est donc à la discrétion de chacun, et il ne peut pas y avoir de règles spécifiques en fonction des services !

4 - Information sur le changement de gestionnaire de l'Epargne salariale (PEE et PERECO)

Un nouveau gestionnaire de l'Epargne salariale (PEE et PERCO) a été retenu par le siège. EPSOR va remplacer AMUNDI.

Un transfert des fonds détenus par les salariés chez AMUNDI se fera vers ce gestionnaire. Par conséquent, les fonds n'étaient plus disponibles depuis le 16 février.



Le transfert des plans d'épargne salariale au départ d'Amundi a pris du retard. En conséquence, la fin du transfert initialement prévue au 9 mars a été repoussée de plusieurs jours.

Dès la fin du transfert, les salariés ont reçu un e-mail ou un courrier les invitant à créer leur espace personnel sur le site d'EPSOR (e-mail ou courrier en fonction des informations renseignées chez Amundi)

L'épargne des salariés est figée depuis le 18 février 2022, en conséquence cette épargne n'a pas subi les fluctuations boursières de ces dernières semaines.

5 - Point sur la situation du service prélèvements d'Angers : état des lieux et plan d'action



Lors du CSE du 3 Mars, intervention de Mme Chancereul, nouvellement nommée Coordinatrice régionale des prélèvements.

En séance, elle présente aux élus l'avancée du plan d'action présenté le 10 juin 2020. Plan qui avait été mis en place à la suite d'une fiche RPS remontée en 2020.

Quelques points d'aménagements managériaux sont évoqués, mais la nomination de Mme Chancereul sur de nouvelles fonctions régionales précipite à nouveau l'équipe des prélèvements d'Angers en crise. Avec de nombreux arrêts, du personnel en souffrance sur le lieu de travail, il est difficile d'accueillir correctement la nouvelle responsable des prélèvements du site.

La direction confirme les grandes difficultés de recrutement des Médecins sur ce site. Pour l'instant, 3 à 4 candidatures médecins ont été reçues. Malheureusement, le départ d'un médecin à 0,2 ETP vers de nouveaux horizons vient se rajouter au manque d'effectif médical. Toutefois, la direction annonce que le recrutement d'un médecin à hauteur de 0,4 ETP a pu se réaliser début mars. Les IDE semblent moins difficiles à recruter. Il est impossible de maintenir les plannings des collectes fixes et mobiles prévues sans aide des médecins des sites de la région pour dépanner à la marge.

A ce jour, la Maison du don du site d'Angers est malheureusement plus souvent fermée qu'ouverte pour l'accueil des donneurs, atteignant son paroxysme de fermeture. Démoralisant pour les personnels en poste.

Les élus attendent la synthèse de l'expertise initiée lors du CSE de février par les élus **CFDT** et espèrent pouvoir sortir les personnels des prélèvements du site d'Angers du gouffre dans lequel ils plongent quotidiennement.

6 - Information sur les jours fériés travaillés en 2022 au sein de l'activité MTI



Les jours travaillés à ABG pour l'activité MTI seront les suivants :

- Le Lundi **18 Avril** (Lundi de Pâques) pour 2h
- Le Jeudi **26 Mai** (Ascension) pour 2h
- Le Lundi **6 Juin** (Pentecôte) pour 8h *
- Le Lundi **15 Aout** (Assomption) pour 2h
- Le Vendredi **11 Novembre** (Armistice) pour 2h

Le 26 Mai et le 6 Juin concerneront des activités cliniques, et seront planifiés de 2 à 3 techniciens de production, 1 technicien de contrôle qualité et 1 pharmacien.

Les autres jours concerneront des activités de développement et ne nécessiteront la présence que d'un seul technicien.

* Le Lundi 6 Juin est encore à confirmer, la direction précise que ce jour ne sera travaillé qu'en fonction de l'activité du service.

7 - Calendrier 2022 des Commissions de Santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) et de ses visites sur sites



Les dates fixées pour 2022 sont :

Commissions CSSCT 2022 :

- Le 31 mars 2022 ANG
- Le 9 juin 2022 NTS Skyline
- Le 15 septembre 2022 NTS Skyline
- Le 6 décembre 2022 TRS Tonalité

Inspections des sites avec les élus de la CSSCT 2022 :

- Skyline et magasin Rezé, **le 15 mars**
- ABG et HN, **le 28 avril**
- Châteauroux, **le 4 mai**
- Saint Nazaire, **le 20 juin**
- Collecte St Cyr sur Loire, **le 29 août**
- Le Mans, **le 20 septembre**
- Chartres, **le 13 octobre**
- NTS HD (PRL-HLA-Recherche-CDS-UPR Informatique), **le 17 novembre**
- Tours tonalité et Tours Deux lions, **le 8 décembre**

N'hésitez pas à faire remonter vos questions ou vos difficultés concernant la Santé, la Sécurité et les Conditions de travail de votre activité à vos élus **CFDT**, en amont de ces dates en contactant les délégués syndicaux (coordonnées à la fin du flash)

8 - Désignation d'un représentant de proximité du site de La Roche-sur-Yon



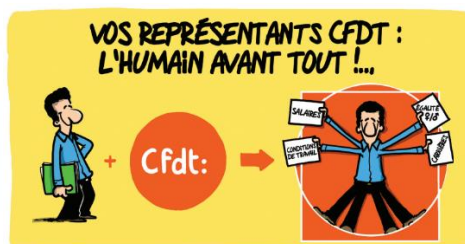
Une place de représentant de proximité sur le site de la Roche-sur-Yon est actuellement disponible. Comme il est important de faire vivre tous les sites, d'avoir des remontées du terrain et de faire du lien avec les autres élus **CFDT**, n'hésitez pas à rejoindre notre équipe.

Vous êtes intéressé.e par le poste ?

Contactez vos délégués syndicaux **CFDT** (coordonnées à la fin du flash)

Vous bénéficierez de toutes les informations régionales et nationales de l'équipe **CFDT**, organisation syndicale majoritaire à l'EFS.

Toute l'équipe **CFDT** vous accueillera avec plaisir.



Les élections des représentants du personnel auront lieu en fin d'année 2022.

C'est l'occasion d'être acteur et d'agir à l'EFS pour porter la voix des salariés

Les prochaines élections professionnelles à l'EFS arrivent à grand pas. La CFDT lance un appel à candidature.

En plus des volets conditions de travail, formations, organisation générale de l'entreprise, égalité pro, politique, il ne faut pas oublier que les élus majoritaires au CSE gèrent également les activités sociales et culturelles.



La Cfdt, c'est des infos à destination de tous les salariés. Et aussi des infos régulières réservées aux adhérents

Vous souhaitez adhérer :



Elodie Bernard, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL
elodie.bernard44@orange.fr / 06 71 11 29 08

Nicolas Ferrus, délégué syndical régional **CFDT** EFS/CPDL
rp.n.ferrus@gmail.com / 06 03 12 22 10

Carole Foratier, déléguée syndicale centrale **CFDT** EFS
foratier.carole@gmail.com / 06 88 60 56 33

CFDT, LE SYNDICAT QUI AVANCE

